

---

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2019-2020

---

7 OCTOBRE 2019

## PÉTITION

**pour l'arrêt immédiat des travaux sur le Pont des Trous de Tournai \***

## RAPPORT

présenté au nom de la Commission de l'énergie,  
du climat et de la mobilité

par

MM. Courard et Léonard

# SOMMAIRE

I. Résumé .....	3
II. Procédure .....	3
III. Échange de vues .....	4
IV. Conclusions .....	4
V. Rapport .....	5
VI. Annexes .....	6

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter :

- le compte rendu avancé des travaux qui n’engage ni les auteurs des interventions ni le Parlement. Il est consultable via les liens suivants :
  - réunion du 23 septembre 2019 : <https://bit.ly/2mI4gsV>;
  - réunion du 7 octobre 2019 : <https://bit.ly/2B7O5ZR>.
- le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions. Il est consultable via les liens suivants :
  - réunion du 23 septembre 2019 : <https://bit.ly/2MgGLS6>;
  - réunion du 7 octobre 2019 : <https://bit.ly/31jiBL9>.

Les enregistrements audiovisuels des réunions sont découpés en podcasts et mis à disposition sur le site web du Parlement de Wallonie :

- réunion du 23 septembre 2019 : <https://bit.ly/2qizclv>;
- réunion du 7 octobre 2019 : <https://bit.ly/33DZFse>.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité s'est réunie afin d'examiner la pétition pour l'arrêt immédiat des travaux sur le Pont des Trous de Tournai.

## I. RÉSUMÉ

La pétition (annexe 1) déposée par M. Dugauquier vise à :

- l'arrêt immédiat de tous travaux sur ledit édifice;
- la redéfinition du cadre des travaux de l'Escaut en prévoyant soit un contournement de l'édifice, soit un contournement de la ville, soit pas de travaux du tout;
- la mise en place d'un dossier et d'une stratégie pour que soit présenté le Pont des Trous à l'UNESCO.

Après avoir pris connaissance de la pétition et après avoir procédé à l'audition de M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, la Commission a décidé, à l'unanimité de ses membres, de clore l'examen de la pétition.

## II. PROCÉDURE

En date du 5 mars 2019, M. Dugauquier a introduit une pétition électronique sur le site web du Parlement en application du droit ouvert par l'article 127 du Règlement aux citoyens résidant en Wallonie.

La date de clôture pour les signatures a été fixée au 25 mai 2019. La pétition a recueilli 3 signatures.

En application de l'article 127.3 du Règlement, elle a été jugée recevable par le Président du Parlement de Wallonie le 25 mai 2019, a été communiquée en séance plénière et envoyée en Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité le 4 septembre 2019.

Elle a été examinée lors des réunions de commission des 23 septembre et 7 octobre 2019, date à laquelle les conclusions ont été adoptées par la commission.

Le 23 septembre 2019, la Commission a décidé de procéder lundi 7 octobre 2019 à l'audition de :

- Monsieur Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité ;
- Monsieur Dugauquier, primo-signataire de la pétition.

Par courriel du 26 septembre 2019, Monsieur Dugauquier a signifié à la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité qu'il déclinait l'invitation qui lui était adressée, constatant que le pont avait été détruit.

Le 7 octobre 2019, la Commission a procédé à l'audition de Monsieur Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité.

Ont participé aux travaux : MM. Agache, Courard, Desquesnes, Douette, Florent, Frédéric, Hermant, Léonard, Mmes Mathieux, Nikolic.

Ont assisté aux travaux : MM. Antoine, Bastin, Bierin, Mme Cassart-Mailleux, MM. Demeuse, Disabato, Dupont, Fontaine, Furlan, Mmes Galant, Goffinet, Grovonijs, M. Heyvaert, Mmes Kapompole, Kelleter, MM. Legasse, Matagne, Nemes, Sahli, Tzanetatos, Mme Vandorpe, M. Wahl.

M. Henry, Ministre du climat, de l'énergie et de la mobilité.

### III. ÉCHANGE DE VUES

*Réunion du 23 septembre 2019*

**M. Frédéric** estime que la pétition déposée est désormais dépourvue de sens en raison de l'état d'avancement des travaux mais souhaiterait une présentation de l'état général du dossier par M. le Ministre nouvellement en charge.

**MM. Courard, Desquesnes, Dupont, Florent, Mme Mathieux et M. Whal** émettent le souhait d'auditionner le pétitionnaire mais soulignent la caducité de sa demande.

**M. le Ministre** propose de présenter lors d'une réunion ultérieure un état des lieux du dossier en complément d'information à l'audition du pétitionnaire afin d'examiner les différentes demandes formulées dans la pétition.

La Commission a décidé de procéder lundi 7 octobre 2019 à l'audition de :

- Monsieur Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité;
- Monsieur Dugauquier, primo-signataire de la pétition.

*Réunion du 7 octobre 2019*

Constatant que le pétitionnaire a décliné l'invitation qui lui était faite, **M. Desquesnes** propose de veiller à l'avenir à la pertinence temporelle des demandes et d'écourter l'examen du dossier.

**M. le Président** procède à la lecture orale de la réponse écrite du pétitionnaire à l'invitation qui lui était faite et par laquelle il indique ne pas souhaiter défendre inutilement ses demandes eu égard à la déconstruction du Pont des Trous de Tournai.

La Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité a procédé à l'audition de Monsieur Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité.

**M. le Ministre**, dans le cadre de son audition, dresse un historique synthétique des décisions prises sur le dossier et propose de le mettre à disposition des parlementaires (annexe 2).

En application de la décision du Bureau du 13 juillet 2019, le rapport d'audition établi par une commission ou un comité reproduit le contenu du ou des comptes rendus intégraux de l'audition ou des auditions concernées. Le compte rendu de cette audition est consultable via le lien suivant : <https://bit.ly/31jiBL9>, pp. 2 et 3.

### IV. CONCLUSIONS

La Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité a pris connaissance de la pétition déposée par M. Dugauquier sur l'arrêt immédiat des travaux sur le Pont des Trous de Tournai.

Après avoir pris connaissance de la pétition et après avoir procédé à l'audition de M. le Ministre, la Commission a adopté, à l'unanimité de ses membres, les conclusions suivantes :

Considérant la déconstruction du Pont des Trous de Tournai;

Considérant l'absence de soutien de la pétition par son primo-signataire;

La Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité a décidé de clore l'examen de la pétition.

## V. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au Président et aux Rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

Les Rapporteurs,

P. COURARD

L. LÉONARD

Le Président,

A. HERMANT



PETITION  
REÇUE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 127 DU RÈGLEMENT

Concerne : PETITION POUR L'ARRET IMMEDIAT DES TRAVAUX SUR LE  
PONT DES TROUS DE TOURNAI

Le Pont des Trous de Tournai est l'unique vestige d'un pont médiéval avec ses arches sur un fleuve. A ce titre, il constitue un patrimoine irremplaçable pour Tournai, la Wallonie, l'Europe et l'Humanité.

Cette pétition demande

1° L'arrêt immédiat de tous travaux sur ledit édifice

2° La redéfinition du cadre des travaux de l'Escaut en prévoyant soit un contournement de l'édifice, soit un contournement de la ville, soit pas de travaux du tout

3° La mise en place d'un dossier et d'une stratégie pour faire passer ce fleuron tournaisien à l'UNESCO

Pétition reçue le : 5/03/2019



PARLEMENT DE WALLONIE

Square Arthur Masson 6 - 5012 Namur - +32 (0) 81 23 10 36 - [greffier@parlement-wallonie.be](mailto:greffier@parlement-wallonie.be) - [www.parlement-wallonie.be](http://www.parlement-wallonie.be)

**Annexe – rétroactes.**

2009 – Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Seine-Escaut-Est, le principe de la modification des arches du Pont des Trous (et non d'un petit ou grand contournement) est ratifié par le Conseil communal et le Gouvernement wallon

20 septembre 2013 - Parmi 4 options architecturales suggérées, le Collège communal retient l'option contemporaine « résille métallique »

Avril 2015 - Le Conseil communal décide de lancer une consultation populaire sur 2 options (résille et pierre)

25 octobre 2015 - La consultation populaire se tient : le taux de participation atteint 19,75% et 78% des votants choisissent l'option « pierre et rythme ternaire »

26 octobre 2015 - Le Conseil communal, à l'unanimité, « prend acte que le choix des Tournaisiens s'est porté sur la pierre et un rythme ternaire des arches du Pont des Trous ». A la majorité de ses membres, le Conseil marque son souhait « que le projet actuel en pierre soit revu pour le porter vers l'excellence en organisant un concours international qui exalte la pierre, tout en étant attentif aux règles de cofinancement européen. »

26 novembre 2015 – Le ministre wallon de l'Urbanisme (Maxime Prévot) retire la phase 4 de la demande de permis en cours d'examen.

Mars-Juin 2016 - La Ville missionne un bureau de consultance pour organiser des Ateliers participatifs « Au tour du Pont ». Ils se réuniront à 12 reprises.

2 juin 2016 - Le Comité de pilotage d'Autour du Pont se prononce pour l'option privilégiant trois voûtes en pierre avec arc brisé, sans terrasse supérieure (au lieu des solutions du « vide » ou d'un portique contemporain)

27 juin 2016 - Le Conseil communal décide à l'unanimité « d'adresser au Ministre Maxime Prévot le choix final de l'esquisse pour la transformation du Pont des Trous et de l'aménagement de ses abords, retenue par le Comité de pilotage issu du processus participatif « Au tour du Pont », mis en place dans la foulée de la consultation populaire du 25 octobre 2015 ».

24 novembre 2017 – Le SPW dépose la demande de permis d'urbanisme pour l'aménagement des abords du Pont des Trous et la reconfiguration des arches centrales selon l'esquisse dite « Bastin », du nom de l'architecte qui avait encadré les débats des ateliers citoyens.

27 juin 2019 – Le Fonctionnaire délégué octroie le permis d'urbanisme pour la phase 4. Les travaux de déconstruction des trois arches du Pont des Trous sont programmés pour la fin du mois de juillet.

16 juillet 2019 – L'ASBL « La Beauté sauvera le monde » et Marie-Pierre Liénart introduisent un recours en suspension en extrême urgence au Conseil d'Etat contre la délivrance du permis d'urbanisme.

26 juillet 2019 – Le Conseil d'Etat déboute les requérants de leur demande de suspension du permis.

29 juillet 2019 – Les travaux de déconstruction des arches du Pont des Trous débutent et s'achèvent, au terme de 4 week-ends, à la fin septembre.

13 septembre 2019 – L'esquisse de reconstruction des arches et de la coursive est présentée, le cahier de charges est bouclé.

19 septembre 2019 - L'appel d'offres en vue de l'attribution du marché de travaux est lancé. Les offres sont attendues pour le 22 octobre.